

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 23 septembre 2021 s'est réuni en séance ordinaire le 29 septembre 2021 à dix-huit heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

Ordre du jour :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky	GRASSI Chantal
VANDE BURIE Jean Louis	BOURGES Kévin
FORTUNA Marie-Christine	HERMEL Frédéric
LECNIK Gilles	CONTINSUZAT Patrick
GRAIRE Sandrine	HURTAULT Vanessa
DUCROT Audeline	

Absents excusés : Franck CASTRO, Simon MULLER

Secrétaire de séance : BOURGES Kévin

Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 06 juillet 2021

Délibération 2021/024

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur Jean Louis VANDE BURIE informe le conseil, que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021 sera compensée par l'affectation de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes en 2021.

Dans ce contexte, et afin de préserver l'exonération dévolue à l'ex part départementale, les communes ne pourront plus supprimer en totalité l'exonération de droit de deux ans de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts aidés qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 2021/025

Désignation des membres du CLETC (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts portant création au sein des EPCI de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de cette commission afin de permettre au futur EPCI issu de la fusion de constituer cette commission dès sa création,

Considérant que le comité de pilotage relatif à la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis a arrêté la composition de la CLETC comme suit :

Un représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune, à l'exception de la ville de Beauvais qui disposera de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- Jean-Louis VANDEBURIE membre titulaire
- Jacky PETIT membre suppléant

Présentation du PLUI (plan local urbanisme intercommunal) :

Monsieur Jean Louis VANDE BURIE informe le conseil municipal de l'élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis est en cours d'étude par l'agglo. Le PLUI sera mis en place pour 2026 en substitution des PLU existants.

La commission urbanisme sera invitée à travailler régulièrement au fur et mesure des avancées de ce projet, ces avancées seront ensuite présentées au conseil municipal.

La procédure d'élaboration du PLUI sera identique à celle des PLU avec information de la population et mise en enquête publique.

Bilan du 13 juillet 2021 :

Les festivités du 13 juillet reportées le vendredi suite aux intempéries ont connu un très grand succès.

Bilan de la rentrée scolaire :

Madame Marie-Christine FORTUNA indique que 119 enfants sont actuellement scolarisés sur le RPI :

- 72 enfants sur l'école de Berneuil en Bray
- 47 enfants sur l'école d'Auteuil

Actuellement entre 80 et 85 enfants mangent à la cantine sur deux services, une fréquentation de la garderie du matin également en hausse environ 25 à 30 enfants par jour.

Bilan de la commission environnement :

Monsieur Jean-Michel LETELLIER indique avoir participé à une visite du centre de traitements de déchets à Villers Saint Paul le SMDO. Il était accompagné de deux conseillers municipaux ainsi que deux agents du SIRS travaillant en cantine.

Cette visite a été très intéressante et invite le conseil à se rendre sur le site.

Bilan de la commission communication :

Une réunion sur la préparation du prochain bulletin municipal 2022 aura lieu le 06 octobre 2021.

Bilan des derniers travaux effectués sur la commune :

- Eaux pluviales rue aux Prêtres jusqu'à la rue Neuve
- Pose d'une stèle au jardin des souvenirs
- Curage de fossés
- Création d'un fossé pour envoyer l'eau dans la mare aux Niards
- Réparation de voirie rue Autin, Fontenille, chemin du Haras et Bizancourt
- Remplacement de l'avaloir au carrefour de la rue Autin et Fontenille + purges
- Pose d'écrans sanitaires aux toilettes de l'école maternelle
- Mise en œuvre de béton bitumimeux sur le chemin perpendiculaire au chemin de Grumesnil, face à la mare de VAUX
- Remplacement de l'éclairage public, route de Beauvais, rue aux Prêtres, rue Neuve par des LED

Travaux à venir :

- Changement des feux tricolores fin octobre
- Nettoyage et curage des caniveaux pour fin octobre
- Changement de la chaudière au fuel de la mairie en novembre, par une chaudière à pelés
- Plateaux route de Noailles sur la RD2 en attente du retour de conventions du Conseil Départemental (reportés en 2022)

Informations diverses :

- Lancement par l'agglo d'une étude sur les eaux pluviales et ruissellement (suite aux récentes inondations)
- Raccordement à la fibre optique : un dépliant a été distribué dans les boîtes aux lettres de la commune. Les opérateurs pourront solliciter les usagers dans le courant du mois de décembre.
- L'arbre de Noël aura lieu à la salle des Fêtes le Saint Sulpice le dimanche 12 décembre 2021.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 1^{er} décembre 2021

La séance est levée à 20H30.